



**Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 14 octobre 2015 à 19h00, au Centre administratif, Commission scolaire Central Québec, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.**

<b>Présent:</b>	Stephen Burke Sara Downs Debbie Ford-Caron Chantal Guay Wyna Marois Stephen Nellis Esther Paradis Stephen Pigeon Patsy Poulin Jo Rosenhek Jo-Ann Toulouse Aline Visser	Président Commissaire (visioconférence) Commissaire (visioconférence) Commissaire (visioconférence) Commissaire Commissaire-parent Commissaire Directeur général Commissaire-parent (visioconférence) Commissaire Commissaire (visioconférence) Commissaire (téléphone)
<b>Absent:</b>	Isabel Béland Heather Clibbon Christian Falle Kevin Jack Jean Robert	Commissaire-parent Commissaire Commissaire-parent Commissaire Vice-président
<b>Également Présents:</b>	Laurent Després  François Garon Yves Lorange  Marty Patteron Melanie Simard Mark Sutherland	Directeur du service des ressources financières et matérielles Technicien informatique Directeur entrant du service des ressources financières et matérielles Président, SECQ (visioconférence) Secrétaire de gestion Directeur du service

**15-10.01 Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h09.

**15-10.02 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**15-10.03 Période de questions réservée au public**

Aucun public n'était présent.

**15-10.04**      **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

**15-10.05**      **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

**15-10.06**      **Présentation des états financiers vérifiés**

S. Nellis  
est arrivé  
à 19 h 17

S. Pigeon a invité L. Després, Directeur du service des ressources financières et matérielles à présenter les états financiers pour l'année scolaire 2014-2015. M. Després a fait un rapport détaillé mentionnant les petites modifications apportées au budget de cette année.

Laurent Després, Directeur du service des ressources financières et matérielles assistait à sa dernière séance du Conseil des commissaires avant de prendre sa retraite, S. Burke au nom du Conseil des commissaires a remercié M. Després pour ses années de service auprès de la Commission scolaire Central Québec et a accueilli M. Yves Lorange, directeur entrant du service des ressources financières et matérielles.

**15-10.07**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2015**

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le vendredi 25 septembre 2015 tel qu'il a été distribué.

La commissaire E. Paradis s'abstient de voter.

**15-10.08**      **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

**15-10.09**      **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Rencontre de l'ordre du jour - 30 septembre 2015
- Deuxième rencontre avec les présidents des commissions scolaires francophones de la région - 6 octobre 2015
- Lettre au Premier ministre

S. Burke a fait un bref rapport sur l'annonce officielle de l'agrandissement de l'École Dollard-des-Ormeaux.

## 15-10.10

### Rapport du Directeur général

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Mise à jour sur les inscriptions scolaire 2015-2016
- c) Rapport sur la première réunion du Comité consultatif de gestion
- d) Portes ouvertes: Écoles secondaire
- e) Mise à jour sur les négociations et les moyens de pression
- f) Comité de relations de travaux
  - i) Employés cadre - Directeurs, coordinateurs et gestionnaires
  - ii) Direction d'école ou de centre
  - iii) Enseignants
  - iv) Professionnels
  - v) Personnel de soutien

## 15-10.11

### Affaires nouvelles

- a) Nomination d'un nouveau Responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la CSCQ

ATTENDU QUE la Loi sur les contrats des organismes publics comporte des dispositions visant à assurer l'intégrité dans les processus d'octroi de contrats publics;

ATTENDU QUE le directeur général de tout organisme public doit désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles;

ATTENDU QUE le directeur sortant du Service des ressources financières et matérielles agissait également à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec désigne le nouveau directeur du Service des ressources financières et matérielles, M. Yves Lorange, à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles de la Commission scolaire, conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics.

- b) Association régionale de sport étudiant: Québec - frais et représentants
  - i) Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec paie une affiliation à l'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches de l'ordre de 616,22 \$ basée sur un montant de 0.22 \$ par étudiant pour les élèves du primaire et du secondaire qui fréquentent la Commission scolaire Central Québec dans les régions administratives 03 et 12 et basée sur les inscriptions au 30 septembre de l'année en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit l'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

b) Association régionale de sport étudiant: Québec - frais et représentants (continué)

ii) Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec mandate Ed Sweeney (enseignant à l'École secondaire Québec High School) au niveau secondaire et Gary Kenler (directeur à l'École primaire de l'Everest) au niveau primaire, à représenter la commission scolaire auprès de l'Association régionale du sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches pour l'année scolaire 2015-2016. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que l'Association régionale du sport étudiant a soumis à notre attention. À cet effet, ces délégués sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

c) Association régional de sport étudiant: Saguenay - Lac-St-Jean - frais et représentants

i) Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec paie une affiliation à l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-St-Jean de l'ordre de 98,84 \$ basée sur un montant de 0.22 \$ par étudiant pour les élèves du primaire et du secondaire qui fréquentent la Commission scolaire Central Québec dans les régions du Saguenay - Lac-St-Jean et basée sur les inscriptions au 30 septembre de l'année en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-St-Jean, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ii) Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec mandate Derek Savoy, à représenter la commission scolaire auprès de l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-St-Jean pour l'année scolaire 2015-2016. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que l'Association régionale du sport étudiant a soumis à notre attention. À cet effet, le délégué est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

d) Réseau du sport étudiant de la Mauricie - frais et représentants

- i) Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec paie une affiliation au Réseau du sport étudiant de la Mauricie de l'ordre de 190,00 \$ basée sur un montant de \$ 0.22 par étudiant pour les élèves qui fréquentent l'Académie de Trois-Rivières et l'École secondaire de Shawinigan dans la région de la Mauricie et basée sur les inscriptions au 30 septembre de l'année en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant de la Mauricie, conformément aux lettres patentes de cette dernière.
- ii) Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec mandate Véronique Gingras, à représenter la commission scolaire auprès du Réseau du sport étudiant de la Mauricie pour l'année scolaire 2015-2016. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le Réseau du sport étudiant de la Mauricie a soumis à notre attention. À cet effet, la déléguée est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

e) Demande adressée au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: Taux d'imposition équitable de la taxe scolaire

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) doit fixer le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption de son budget;

ATTENDU que le taux maximal de cette taxe est déterminé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, dans son budget du 20 novembre 2012, a réduit de moitié la subvention de péréquation applicable à l'année de taxation 2013-2014 et modifié le mode de calcul de la réduction de la taxe par les commissions scolaires anglophones;

ATTENDU qu'avant les coupures apportées à la subvention de péréquation, le calcul de la réduction de la taxe par les commissions scolaires anglophones était basé sur la même réduction de pourcentage que celle s'appliquant aux commissions scolaires francophones partageant le même territoire;

ATTENDU que le territoire de la CSCQ - lequel couvre un tiers du Québec - englobe 18 commissions scolaires francophones et plus de 200 municipalités;

ATTENDU que la CSCQ n'a ni le personnel, ni les ressources nécessaires pour fixer un taux de taxation distinct pour chaque municipalité;

e) Demande adressé au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: Taux d'imposition équitable de la taxe scolaire (continué)

ATTENDU que les retombées de ces changements se sont traduites, pour la CSCQ, par une augmentation du taux net moyen de taxation, qui est passé de 0,248 \$ en 2012-2013 à 0,30166 \$, en 2013-2014 ce qui constitue, pour les contribuables de la région de la ville de Québec, un désavantage financier comparativement aux contribuables des commissions scolaires francophones partageant le même territoire que la CSCQ;

ATTENDU que, pour l'année scolaire 2015-2016, le taux net de taxation de la CSCQ est de 0,30730 \$, comparativement à 0,14 \$ pour la Commission scolaire des Découvreurs, à 0,21 \$ pour la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, à 0,25 \$ pour la Commission scolaire des Navigateurs et à 0,20 \$ pour la Commission scolaire de la Capitale;

ATTENDU que toutes les commissions scolaires francophones de la région de la ville de Québec ont un taux net de taxation passablement moins élevé que la CSCQ, parce que la valeur uniformisée de leur évaluation foncière est plus élevée;

ATTENDU que les commissions scolaires francophones et anglophones offrent les mêmes services;

ATTENDU que le mode de calcul actuel n'est pas équitable pour tous les contribuables et qu'il est discriminatoire, principalement à l'endroit des parents dont les enfants fréquentent des écoles des commissions scolaires anglophones;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec adresse une demande officielle au ministre de l'Éducation pour qu'il fixe un taux d'imposition de la taxe scolaire uniforme, à l'échelle de la province, qui serait équitable pour tous les contribuables des commissions scolaires anglophones et francophones de l'ensemble du Québec; et

QUE la présente résolution soit envoyée au ministre de l'Éducation ainsi qu'à toutes les députées et tous les députés représentant les régions desservies par la Commission scolaire Central Québec; et

QUE la présente résolution soit partagée avec toutes les commissions scolaires anglophones de la province; et

QUE la présente résolution soit envoyée aux journaux de toutes les régions desservies par la Commission scolaire Central Québec.

Affaires nouvelles (continué)f) Remplacement d'un membre du Comité de vérification 2015-2016

ATTENDU QU'UN membre du comité de vérification 2015-2016 a dû mettre fin à sa participation au comité en raison d'autres engagements à respecter;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec doit compter sur la participation de trois commissaires au comité de vérification;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; de nommer M. Jean Robert pour faire partie du comité de vérification de la CSCQ pour l'année scolaire 2015-2016, à titre de troisième commissaire.

g) Dérogation: Membre du Comité consultatif de transport de la CSCQ

ATTENDU QUE l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves stipule que le directeur général ou le directeur général adjoint d'une commission scolaire doit faire partie du comité consultatif de transport des élèves de cette commission scolaire;

ATTENDU QUE le directeur général prévoit déléguer cette responsabilité à la direction du Service du transport scolaire et à la secrétaire générale;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; de nommer la secrétaire générale pour représenter le comité directeur au sein du comité consultatif de transport des élèves de la Commission scolaire Central Québec pour l'année scolaire 2015-2016.

h) AccèsD Affaires - Changement d'administrateur de la Commission scolaire

ATTENDU QUE le directeur actuel du Service des ressources financières a signifié son intention de prendre sa retraite en date du 16 octobre 2015;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec utilise le service AccèsD Affaires et qu'elle a nommé M. Laurent Després à titre d'administrateur principal de la Commission scolaire à cet égard;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de choisir un nouvel administrateur principal le service AccèsD Affaires;

Il est PROPOSÉ par P. Poulin, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; de nommer M. Yves Lorange, nouveau directeur du Service des ressources financières, à titre d'administrateur principal de la Commission scolaire détenant tous les pouvoirs afférents, pour le service AccèsD Affaires, à partir du 17 octobre 2015; et

DE nommer le président et le directeur général à titre de signataires officiels de tous les documents relatifs à la présente résolution.

**Rapport des comités**a) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

b) Comité des parents

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 24 octobre 2015.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 26 octobre 2015.

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu le 30 septembre 2015. E. Paradis a fait un rapport.

e) Comité de vérification

Une rencontre a eu lieu le 28 septembre 2015. J. Rosenhek a fait un rapport.

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Une rencontre a eu lieu le 6 octobre 2015. S. Burke a fait un rapport.

i. Requête du comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

ATTENDU QUE le comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers a présenté une requête officielle à l'effet de faire passer le nombre de parents siégeant à ce comité de 7-8 à 18, afin de pouvoir compter sur la participation d'un parent et d'un parent remplaçant de chacune des écoles ainsi que sur celle d'un parent ayant un enfant inscrit à un programme du parcours de formation axée sur l'emploi;

ATTENDU QUE les parents siégeant au comité ne sont pas élus pour représenter leur école, mais, plutôt, pour représenter tous les parents de tous les enfants ayant des besoins particuliers au sein de la Commission scolaire;

**Rapport des comités (continue)**g) Comité d'éthique et gouvernance (continué)i. Requête du comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers (continué)

ATTENDU QUE le comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers inclut également un membre de la communauté (Services communautaires de langue anglaise Jeffrey Hale), un représentant de la direction d'une école, un membre du personnel de soutien (technicien en éducation spécialisée) ainsi que la coordonnatrice des Services éducatifs complémentaires;

ATTENDU QU'UN comité de cette taille ne serait pas fonctionnel, pratique ou recommandé;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; de n'augmenter le nombre de parents membres du comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers que de deux : un parent représentant les élèves inscrits à un programme du parcours de formation axée sur l'emploi et un autre parent; et

DE ne pas augmenter le budget alloué à ce comité; et

QUE les nouveaux parents membres du comité acceptent le mandat de représenter tous les parents de tous les enfants ayant des besoins particuliers au sein de la Commission scolaire.

h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

i) Comité ad hoc pour les écoles Riverside

Il n'y a eu aucune rencontre.

**Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**a) Rapport du conseil d'administration

S. Burke a fait un rapport sur les réunions précédentes.

b) Rapport des comités

Aucun rapport n'a été fait.

**15-10.14**      **Prochaine séance**

Une séance extraordinaire du Conseil des commissaires aura lieu vendredi, le 23 octobre 2015 et la prochaine séance ordinaire aura lieu mercredi, le 18 novembre 2015 à 19 h 00.

**15-10.15**      **Période de questions**

a) Public

Q. M. Patterson a demandé une mise à jour sur le début des rénovations à l'école secondaire régionale Riverside.

A. S. Pigeon déclare que la construction devrait débuter en janvier.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question.

**15-10.16**      **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

**15.10.17**      **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par C. Guay de lever la séance à 20 h 45.

---

Sandra Wright Griffin  
Secrétaire générale par intérim

---

Stephen Burke  
Président

Adopté le 18 novembre 2015.